

**DIRECTION DES AFFAIRES  
CULTURELLES ET DU  
PATRIMOINE**

Affaire suivie par  
M. OUDJANI Zahir  
Directeur du Théâtre Municipal  
LE COLISÉE  
ZO/ML

☎ : 03.21.69.08.18

**NOMENCLATURE : 08-09**

**DÉCISION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION GRATUITE DE LA GALERIE DU THÉÂTRE MUNICIPAL LE COLISÉE À MADAME CHELOUFI SAMIA, DU VENDREDI 10 MARS 2023 (INSTALLATION) AU LUNDI 27 MARS 2023 (DÉMONTAGE) AUX FINS D'Y ORGANISER L'EXPOSITION INTITULÉE « PROMENADE NON-GUIDÉE».**

Le Maire de la Ville de LENS, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des adjoints au maire,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R.2122-3,

Considérant que la mise à disposition gratuite de la galerie du théâtre Municipal Le Colisée, du vendredi 10 mars 2023 (installation) au lundi 27 mars 2023 (démontage), nécessite la signature d'une convention avec Madame CHELOUFI Samia, responsable de l'exposition.

**Décision N°2023-49**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20230207-2022-49-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2023

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Il sera conclu et signé une convention de mise à disposition gratuite de la galerie du théâtre Municipal Le Colisée entre la Ville de Lens et Madame CHELOUFI Samia, sise 54, avenue du 4 septembre – 62300 LENS.

**ARTICLE 2** : La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (rubrique Actes Administratifs).

**ARTICLE 3** : Le Directeur Général Adjoint des Services du Pôle Vie Locale – Réussite et Solidarité et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le – 7 FEV. 2023

Pour Le Maire  
L'adjointe déléguée à la Culture



Hélène CORRE.